



QUESTIONS ET RÉPONSES

Titre :	Demande d'offres à commandes (DOC) - Entreprises Services de recherche : analyse et rédaction ET soutien à la recherche
Numéro de l'invitation :	1000224941
QUESTION 1 :	<p>P.14, O1- 1.5 - Avez-vous besoin le formulaire de tableau O1 et d'un curriculum vitae pour chacune des quatre ressources proposées pour remplir O1? Si c'est le cas, le formulaire de tableau O1 et un curriculum vitae sont-ils également requis pour toutes les ressources supplémentaires incluses dans la soumission?</p>
RÉPONSE 1 :	<p>Un formulaire de tableau O1 et un curriculum vitae doivent être fournis pour chacune des ressources proposées. Cette exigence concerne les quatre ressources proposées au minimum ainsi que toutes les ressources supplémentaires.</p>
QUESTION 2 :	<p>P.14, O1- 1.6 - La ressource qui est capable de fournir des services bilingues peut-elle faire partie des ressources supplémentaires du soumissionnaire incluses dans la soumission ou cette exigence doit-elle être satisfaite dans les quatre ressources qui seront évaluées selon les critères techniques obligatoires?</p>
RÉPONSE 2 :	<p>L'exigence d'une ressource capable de fournir des services bilingues n'a pas à être satisfaite par l'une des quatre ressources qui seront évaluées selon les critères techniques obligatoires.</p>
QUESTION 3 :	<p>P. 15, O2 – 2.3 - Les personnes incluses dans la soumission en tant que ressources AR supplémentaires sont-elles également tenues d'avoir fourni des services AR sur deux des trois résumés de projet, ou cette exigence est-elle limitée aux deux ressources AR qui seront évaluées selon les critères techniques obligatoires?</p>
RÉPONSE 3 :	<p>Les seules personnes tenues d'avoir fourni des services AR sur au moins deux des trois résumés de projets sont les deux ressources AR qui seront évaluées selon les critères techniques obligatoires.</p>
QUESTION 4 :	<p>P. 15, O2 – 2.4 - Les ressources supplémentaires doivent-elles avoir complété 40 jours facturables sur au moins deux des résumés de projet, ou cette exigence est-elle limitée aux quatre ressources qui seront évaluées selon les critères techniques obligatoires?</p>



RÉPONSE 4 :

Seules les quatre ressources qui seront évaluées selon les critères techniques obligatoires, et non les ressources supplémentaires, doivent avoir chacune complété un total cumulatif de 40 jours facturables dans au moins deux des résumés de projet.

QUESTION 5 :

P. 15, O2 – 2.4 - Est-il nécessaire que les ressources proposées aient accompli 40 jours de travail au niveau de service pour lequel elles sont proposées, ou les 40 jours peuvent-ils être une combinaison de travail AR et SR?

RÉPONSE 5 :

La ressource proposée doit avoir effectué 40 jours de travail au niveau de service pour lequel elle est proposée. Les 40 jours peuvent être démontrés par un total cumulatif tel que fourni dans au moins deux des résumés de projet.

QUESTION 6 :

P. 15, C2 – 2.2.- Aux fins de l'évaluation de la pertinence de l'objet pour les résumés de projet, considérez-vous qu'une réclamation devant le Tribunal des revendications particulières est un «objet très pertinent» ou un «objet partiellement pertinent»?

RÉPONSE 6 :

Une réclamation devant le Tribunal des revendications particulières serait considérée comme un «objet très pertinent».

QUESTION 7 :

P. 20, C2 – 2.3.1 - Pour atteindre le maximum de cinq points pour les services AR sur les résumés de projet, exigez-vous que chaque ressource proposée sur un projet ait terminé 50 jours AR, ou est-ce l'exigence que 50 jours AR aient été complétés sur le projet par toutes les ressources AR combinées?

RÉPONSE 7 :

Le maximum de cinq points pour les services AR sur les résumés de projet sera atteint une fois que l'exigence de 50 jours AR aura été satisfaite par une combinaison de toutes les ressources AR. Chaque ressource proposée ne doit pas avoir complété 50 jours AR.

QUESTION 8 :

Pouvez-vous me dire s'il y aura une autre DOC pour les «particuliers»? Ou toutes les offres à commandes seront-elles attribuées uniquement aux entreprises?

RÉPONSE 8 :

Une DOC destinée aux particuliers sera publiée sous peu. L'intention est que les offres à commandes soient attribuées aux entreprises et aux particuliers.